

**ADTHINK**  
**Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros**  
**Siège social : 79, rue François Mermet**  
**69160 TASSIN LA DEMI-LUNE**  
**437 733 769 RCS LYON**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 28 JUIN 2019**

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour, à titre ordinaire :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice, lesdits comptes consolidés faisant l'objet d'un rapport de gestion distinct,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- vous demander de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la Société d'une partie de ses titres,

Les résolutions à titre extraordinaire vous sont présentées dans un rapport complémentaire.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports du Commissaire aux comptes,
- Des comptes annuels,
- Du rapport de gestion du Conseil sur les comptes consolidés
- Du rapport du Conseil sur l'attribution d'actions gratuites.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis.

En outre nous vous indiquons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 dudit Code, intégrant en sus l'ensemble des autorisations accordés concernant le capital social de la Société ;
- Le tableau des honoraires du Commissaire aux comptes.

## ACTIVITE DE LA SOCIETE

### - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a notamment réalisé les opérations suivantes :

- Cession des titres de la filiale IT NEWS en mars 2018,
- Cession des titres de la filiale PROFILES PARTNER début janvier 2018,
- Cession des titres de la filiale KEEP TRAFFIC début mai 2018,

poursuivant sa logique de recentrage sur son métier d'origine, à savoir la publicité digitale à la performance.

### - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité de la Société va dépendre de sa capacité à s'adapter aux évolutions du marché publicitaire digital, dont la croissance est captée par les géants (Google, Amazon, Facebook, etc).

### - Analyse objective et exhaustive des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Avec 1.850.039 euros de capitaux propres, contre 2.652.108 euros au titre de l'exercice précédent, et une dette nette de (557.758) euros, contre (1.542.883) euros au titre de l'exercice précédent, ADTHINK présente toujours une situation financière solide.

L'endettement financier au 31 décembre 2018 s'élève à 1.846.982 euros contre 3.187.606 euros, au titre de l'exercice précédent.

### - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2018, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Exercice 2018	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	117					3 802	120					331
Montant total des factures concernées TTC	597 347,62 €	291 595,33 €	121 241,38 €	17 921,25 €	151 325,08 €	582 083,04 €	722 492,58 €	208 528,69 €	219 084,06 €	196 032,76 €	626 175,18 €	1 249 820,69 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	12,06%	5,89%	2,45%	0,36%	3,06%	11,75%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							9,16%	2,64%	2,78%	2,48%	7,94%	15,84%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC											272 815,12 €	272 815,12 €
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : variable selon l'activité						- Délais contractuels : variable selon l'activité					

- Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Un marché publicitaire en mutation et sur lequel les investissements se concentrent sur les gros acteurs comme GOOGLE, FACEBOOK, AMAZON, etc.

- Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société (notamment exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie)

Risque très faible.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous informons que DIGIPLAY, filiale de la Société, a réalisé une prise de participation dans le Groupe ALSINE.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une influence sur l'activité, la situation financière, le résultat et le patrimoine de la Société.

Par ailleurs, ainsi que rappelé ci-avant, les titres des sociétés PROFILES PARTNER, KEEP TRAFFIC et IT NEWS ont été cédés début 2018.

- Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a effectué aucune dépense innovante pouvant au cours de l'exercice 2018. Au 31 décembre 2018, elle restait en attente du remboursement du CII 2016 d'un montant de 80.000 € (créance déjà comptabilisée dans les comptes clos les 31/12/2016 et 31/12/2017).

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

- Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos comptes des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

### **ADTHINK MEDIA CORP.**

Notre Société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société ADTHINK MEDIA CORP.

Cette société a pour rôle la commercialisation des services du groupe en Amérique du Nord et du Sud.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2018 un chiffre d'affaires de 766.980 euros <sup>(1)</sup>, contre 1.716.377 <sup>(1)</sup> euros au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (467.830) euros <sup>(2)</sup> contre une perte de (217.473) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres sont négatifs pour un montant de (992) K euros pour un capital social de 75.950 euros.

<sup>(1)</sup> Le taux de conversion retenu est le taux moyen annuel.

<sup>(2)</sup> Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.

## ADTHINK.COM

Notre Société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société ADTHINK.COM.

Cette société de droit suisse a pour rôle la commercialisation de divers services : ventes de data (BIG), agence de performance marketing, plateforme d'affiliation (<http://cpa.adthink.com>).

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2018 un chiffre d'affaires de 5.488.531 euros <sup>(1)</sup> contre un chiffre d'affaires de 9.351.997 euros <sup>(1)</sup> au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (800.106) euros <sup>(1)</sup> contre un profit de 70.023 euros <sup>(1)</sup> au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres euros sont négatifs pour un montant de (627.386) euros pour un capital social de 85.459 euros.

<sup>(1)</sup> Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.

## DIGIPLAY

Notre Société détient une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société DIGIPLAY.

Cette société de droit suisse est une holding qui détenait une participation de 100 % en pleine propriété dans le capital de la société ORCHIDIA MARKETING. Cette sous-filiale a été cédée le 30 juin 2017.

DIGIPLAY a réalisé au titre de l'exercice 2018 un chiffre d'affaires de 33.815 euros <sup>(1)</sup>, contre 457.179 euros <sup>(1)</sup> au titre de l'exercice précédent.

Son résultat ressort en perte pour (166.401) euros <sup>(1)</sup> contre un profit de 4.417.722 euros <sup>(1)</sup> au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres s'élèvent à 4.300.458 euros pour un capital social de 85.459 euros.

<sup>(1)</sup> Le taux de conversion retenu est celui de la date de clôture.

## - Sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2018, notre Société détenait ainsi la totalité du capital des sociétés DIGIPLAY, ADTHINK MEDIA CORP et ADTHINK.COM.

## - Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés

Le Groupe n'a acquis aucune participation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## - Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

## COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présenterons ensuite le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettrons à votre approbation.

## RESULTATS SOCIAUX - AFFECTATION

### - Examen des comptes et résultats sociaux

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels sociaux que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et qui vous sont explicitées dans l'annexe aux comptes.

Nous vous présentons ci-après les principaux chiffres de l'exercice faisant apparaître malgré un retrait du chiffre d'affaires un retour à la profitabilité de la Société, compte tenu notamment des mesures de restructuration entreprises. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7.313.750 euros contre 8.855.394 euros pour l'exercice précédent, soit un retrait de l'ordre de 17%.

La répartition du CA en € social France/Export est la suivante :

Chiffre d'affaires en €	31 décembre 2018	31 décembre 2017
France	3.917.556	5.211.615
Export	3.396.193	3.643.779
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>7.313.750</b>	<b>8.855.394</b>

Le chiffre d'affaires est constitué :

- d'activités d'agence marketing à la performance qui facture l'ensemble des différents services publicitaires aux annonceurs et acteurs intermédiaires nationaux et internationaux. Cela regroupe les services suivants : Trading Desk (achats publicitaires programmatiques), Display Network (régie publicitaire), Customer Acquisition (génération de leads), Data Activation (email marketing ciblé), MailKitchen (routage de mails),
- de prestations de services aux filiales du Groupe ou en externe (infogérance, développement, infographie).

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à 4.267.462 euros contre 4.613.117 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 132.941 euros contre 205.938 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 1.991.583 euros contre 2.278.199 euros pour l'exercice précédent, étant souligné que l'effectif salarié moyen s'est élevé à 41 contre 49 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 800.226 euros contre 967.943 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des amortissements et provisions s'est élevé à 347.906 euros contre 636.945 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'est élevé à 81.180 euros contre 127.509 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 7.621.297 euros contre 8.829.651 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice en perte pour (253.756) euros contre un profit de 91.909 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier en profit pour 3.039.658 euros, contre une perte de (360.375) euros pour l'exercice précédent, il s'établit en profit à 2.785.903 euros, contre une perte de (268.465) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel en perte pour (3.587.972) euros contre une perte de (3.100.023) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par une perte de (802.069,44) euros contre une perte de (3.368.487,92) euros au titre de l'exercice précédent.

#### - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (802.069,44) euros, que nous vous proposons d'affecter au poste « Report à nouveau ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons l'absence de dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

#### - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 38.838 €.

#### - Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons à vous référer au rapport spécial du Commissaire aux comptes.

### ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

#### - Mandat du Commissaire aux Comptes.

Nous vous rappelons que votre commissaire aux comptes titulaire la société AXENS AUDIT SAS a été renouvelée dans son mandat par l'assemblée générale du 29 juin 2018 pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, la société AXENS AUDIT SAS étant pluripersonnelle, il n'est désormais plus nécessaire de lui désigner un suppléant.

Les honoraires du Commissaire aux comptes (hors frais) sont rappelés dans le tableau à cet effet en annexe au présent rapport.

### ACTIONNARIAT ET MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL - REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2018 (ARTICLE L 233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce ainsi qu'à celles de l'article 9.2 des statuts, et compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant individuellement, directement ou indirectement, au 31 décembre 2018, plus de 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi qu'une décomposition entre les actions au nominatif et les actions au porteur.

Ainsi au 31 décembre 2018, le capital social s'élevait à 1.839.150 euros, composé de 6.130.500 actions d'une valeur nominale de 0,30 € et le nombre des droits de vote s'élevait à , après exclusion des droits de vote des actions auto-détenues, répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
LEROMYS CAPITAL / S. MOREL (au nominatif)	1 095 999	17,88 %	2 191 998	26,37 %
ALV PARTICIPATIONS / B. GROS	1 010 169	16,48 %	2 020 338	24,31 %
HELEA FINANCIERE	162 665	2,65 %	296 330	3,57 %
Actions auto-détenues par ADTHINK	118.062	%		0,00 %
Salariés via un plan d'actions gratuites	49 198	0,80 %	98 396	1,18 %
Divers au nominatif	11 004	0,20 %	20 908	0,25 %
<b>Total Nominatif</b>	<b>2 447 097</b>	<b>39,92 %</b>	<b>4 627 970</b>	<b>55,68 %</b>



<b>Total au porteur</b>	<b>3 683 403<sup>(1)</sup></b>	<b>60,08 %</b>	<b>3 683 403</b>	<b>44,32 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 130 500</b>	<b>100,00 %</b>	<b>8 311 373</b>	<b>100,00 %</b>

(1) dont S. MOREL : 197.733 actions et qui détient au global 21,10 % des actions et 28,75 % des droits de vote de la Société

NB : nombre théorique de droits de vote (y compris actions auto-détenues) \* :

\* en application de l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

✓ Evolution du capital au cours de l'exercice 2018

Au cours de l'exercice, aucune action n'a été créée.

- Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 6.130.500
- Nombre d'actions nouvelles émises pendant l'exercice : 0
- Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 6.130.500

✓ Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2018 sont visées ci-dessus.

## **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous devons vous rendre compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2018, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise, et/ou directement.

Au 31 décembre 2018, il n'existe pas d'actions composant le capital social de la Société qui soient détenues par ses salariés ou des salariés des autres sociétés du Groupe dont la Société fait partie, faisant l'objet d'une gestion collective où dont lesdits salariés n'auraient pas la libre disposition.

Enfin nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte réunie le 30 juin 2016 a rejeté la résolution relative à l'augmentation de capital réservée au personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Aussi conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code du travail, l'assemblée doit à nouveau statuer sous la forme extraordinaire sur un projet d'augmentation de capital en faveur des salariés.

Les détails de cette opération sont relatés dans le rapport complémentaire sur les résolutions à caractère extraordinaire.

## **OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOUS OPTIONS ET OBLIGATIONS DE CONSERVATION DES ACTIONS POUR LES DIRIGEANTS BENEFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION/ D'ACHAT D' ACTIONS**

Nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions sous options réservées au personnel salarié de la Société n'a été ouverte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018 il n'existe plus de plan d'option de souscription ou d'achat d'actions au sein de la Société.

### **OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte réunie le 30 juin 2016 a autorisé votre Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 150.000 actions existantes ou à émettre, ce pour une durée de 38 mois.

Votre Conseil d'administration réuni le 23 janvier 2019 a attribué 30.000 actions gratuites à deux cadres.

Le rapport spécial du Conseil d'administration sur l'utilisation de ces actions gratuites est également mis à disposition de l'assemblée.

### **OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS DE BSPCE**

L'assemblée générale mixte réunie le 21 mai 2014 a délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission réservée et à l'attribution, en une ou plusieurs fois et à son choix, à titre gratuit, d'un nombre maximum de quatre cent cinquante mille (450.000) bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit de membres du personnel salarié et/ou des dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire pour chaque bon à une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,30 euro.

Votre Conseil d'administration lors de sa séance du 31 octobre 2014 a émis 350.000 BSPCE conformément à l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2014.

Votre Conseil d'administration lors de sa séance du 3 novembre 2015 a émis 100.000 BSPCE (BSPCE-3), conformément à l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2014.

La délégation conférée par l'assemblée générale a donc été intégralement utilisée par votre Conseil d'administration.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre de BSPCE en cours est de 263.000.

## ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

### - Informations relatives à l’achat par la Société de ses propres actions

La société n’a pas conclu de contrat de liquidité.

Au cours de l’exercice 2018, ADTHINK a procédé à des opérations d’achats à hauteur de 25.248 de ses actions. Elle n’a pas procédé à des opérations de ventes.

Au total, au 31 décembre 2018, la Société détenait 118.062 actions propres pour un prix de revient total de 436.774,68 €.

### - Reconduction du programme de rachat d’actions

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 a instauré un régime de rachat d’actions propres pour les sociétés dont les actions sont admises sur un marché ”organisé” et a ainsi permis aux sociétés dont les titres sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris de mettre en place un programme de rachat de leurs propres actions.

L’assemblée générale réunie le 29 juin 2018 a conféré à votre Conseil d’Administration le pouvoir d’acquérir des actions propres dans la limite 300.000 actions (en ce compris les actions auto-détenues par la Société) pour une durée de 18 mois venant à expiration le 29 décembre 2019.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d’ores et déjà d’une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non-utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l’article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l’autorisation de conférer à votre Conseil d’Administration le pouvoir d’acquérir des actions propres dans la limite 300.000 actions (en ce compris les actions auto-détenues par la Société).

La présente autorisation viserait les objectifs suivants, à savoir :

— de favoriser la liquidité du marché de l’action par l’intermédiaire d’un prestataire de services d’investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d’un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l’Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d’actions pris en compte pour le calcul de la limite de 300.000 actions susvisée correspond au nombre d’actions achetées, déduction faite du nombre d’actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;

— d’attribuer, le cas échéant, des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l’expansion de l’entreprise, de plans d’actionnariat salarié ou de plans d’épargne entreprise, du régime des options d’achat d’actions, ou par voies d’attributions gratuites d’actions ;

— de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l’Autorité des marchés financiers.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société. Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 10 € hors frais et commissions, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 10 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 3.000.000 € sur la base de 300.000 actions, compte non tenu des 118.062 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 29 juin 2017.

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce nous vous présentons dans la présente section les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

### **- INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Nous vous rappelons que la Société ADTHINK SA a adopté la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- M. Sylvain MOREL, Administrateur et Président du Conseil d'Administration ;
- M. Bertrand GROS, Administrateur et Directeur Général ;
- Mme Nathalie FAYOLLE, Administrateur ;
- Mme Charlotte VEDEL, Administrateur ;
- Monsieur Arnaud LACROIX, Administrateur.

Mesdames FAYOLLE et VEDEL ont été nommées administrateurs par l'assemblée générale réunie le 30 juin 2016 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Messieurs GROS et MOREL ont été nommés administrateurs par l'assemblée générale réunie le 29 juin 2017 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Monsieur Arnaud LACROIX a été nommé administrateur par l'assemblée générale réunie le 29 juin 2018 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 juin 2017, a décidé de nommer Monsieur Sylvain MOREL en qualité de Président du Conseil d'administration et Monsieur Bertrand GROS

en qualité de Directeur Général, dissociant les fonctions de direction générale de la Société et de présidence de son Conseil d'administration.

Ensuite, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

- Liste des mandats et fonctions des Mandataires Sociaux au 31 décembre 2018

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au 31 décembre 2018 :

- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Sylvain MOREL :
  - Président du Conseil d'Administration d'ADTHINK,
  - CEO de la société ADTHINK MEDIA CORP.,
  - Gérant de la société civile LEROMYS CAPITAL,
  - Co-gérant de la société civile MAI 2007,
  - Vice-Président de la société ADTHINK.COM SA,
  - Président de la société DIGIPLAY SA,
  - CEO de REBRAIN INC
  
- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Bertrand GROS :
  - Directeur Général d'ADTHINK SA,
  - Gérant de la société civile ALV IMMOBILIER,
  - Gérant de la société civile ALV PARTICIPATIONS,
  - Co-gérant de la société civile MAI 2007,
  - Président de la société ADTHINK.COM SA,
  - Vice-Président de la société DIGIPLAY SA,
  
- Liste des mandats et fonctions de Madame Nathalie FAYOLLE :
  - Administrateur d'ADTHINK
  
- Liste des mandats et fonctions de Madame Charlotte VEDEL :
  - Gérante de la SARL QUANT RESEARCH FINANCE
  - Gérante de la SCI IMMOCEALYS
  - Administrateur d'ADTHINK
  
- Liste des mandats et fonctions de Monsieur Arnaud LACROIX :
  - Directeur Général Adjoint d'ADTHINK,
  - Administrateur d'ADTHINK.

**- OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS**

En application des dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous avisons qu'au cours de l'exercice écoulé les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, n'ont notifié à la Société aucune opération sur titres, hormis celle-ci-dessous :

Bertrand GROS et liés :

<b>Nombre de titres</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Montant Total</b>
249.121	Cessions	315.935,00 €
2.500	Achats	6.190,00 €

Sylvain MOREL et liés :

<b>Nombre de titres</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Montant Total</b>
33.017	Cessions	57.851,25 €

- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Vous prendrez connaissance du rapport du Commissaire aux comptes en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il n'a été conclu au cours de l'exercice 2018, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de ADTHINK et, d'autre part, une autre société dont ADTHINK possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, aucune convention qui ne serait pas courantes ou conclues à des conditions anormales.

- **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL**

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales du 21 mai 2014, du 30 juin 2016 du 29 juin 2017 et du 29 juin 2018 ont conféré à votre Conseil d'Administration un certain nombre de délégations pour une durée de 18 à 38 mois selon les cas. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2018 ou ayant pris fin au cours de l'exercice 2018 accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Nous incluons également les éventuelles autorisations conférées en matière de rachat d'actions.

Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous estimons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

**Le Conseil d'Administration**

**ADTHINK**  
**Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros**  
**Siège social : 79, rue François Mermet**  
**69160 TASSIN LA DEMI-LUNE**  
**437 733 769 RCS LYON**

-----  
Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 839 150	1 839 150	1 839 150	1 839 150	1 839 150
Nombre d'actions ordinaires	6 130 500	6 130 500	6 130 500	6 130 500	6 130 500
<b>Opérations et résultats :</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 882 447	11 684 787	9 277 901	8 855 394	7 313 750
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-1 050 060	-72 094	826 134	-1 841 098	-4 076 660
Impôts sur les bénéfices	192 112	297 232	80 000		
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-2 106 107	-6 299 101	875 491	-3 368 488	-802 069
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-0,30	-0,67
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,34	-1,03	0,14	-0,55	-0,13
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés	36	78	53	53	43
Montant de la masse salariale	1 493 495	2 974 229	2 356 260	2 278 199	1 991 583
Montant des sommes versées en avantages sociaux	658 794	1 340 087	991 672	967 943	800 226

**ADTHINK**  
**Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros**  
**Siège social : 79, rue François Mermet**  
**69160 TASSIN LA DEMI-LUNE**  
**437 733 769 RCS LYON**

-----

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et utilisations.

<b>Objet</b>	<b>Assemblée</b>	<b>Durée</b>	<b>Plafond</b>	<b>Utilisation faite en cours d'exercice</b>
Rachat d'actions de la Société	29.06.2017 5ème résolution Puis 29.06.2018 5ème résolution	18 mois	300.000 actions (incluant celles auto-détenues)	118.062 actions auto-détenues au 31/12/2018. Cessions : 0 actions Achats : 25.248 actions
Autorisation d'attribuer et d'émettre des BSPCE	21 mai 2014 7ème résolution	18 mois	450.000 BSPCE	Attribués en 2014 : - 200.000 BSPCE-1 - 150.000 BSPCE-2 Attribués en 2015 : - 100.000 BSPCE-3 Autorisation totalement utilisée Dont 263.000 en cours.
Autorisation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre à des investisseurs qualifiés (L 411-2 II du CMF)	30 juin 2016 11ème résolution	26 mois	- Montant nominal maximal des augmentations de capital : 20% du capital social, par période de 12 mois <sup>(1)</sup> - montant nominal maximal des titres de créances : 5.000.000 €	Aucune utilisation en 2016, ni en 2017 ni en 2018
Autorisation pour attribuer des actions gratuites	30 juin 2016 12ème résolution	38 mois	150.000 actions	Attribution de 30.000 actions gratuites le 23 janvier 2019.

*(1) Le capital social au 31 décembre 2018 s'élevait à 1.839.150 euros.*



**ADTHINK**  
**Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros**  
**Siège social : 79, rue François Mermet**  
**69160 TASSIN LA DEMI-LUNE**  
**437 733 769 RCS LYON**

-----

Honoraires des contrôleurs légaux  
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société est :

La société AXENS AUDIT SAS  
17, rue de la Presse, 42000 Saint-Etienne

Montant H.T. en €	31/12/2018	31/12/2017
<b>Audit</b>		
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :		
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :	29.000 €	32.600 €
- Emetteur		
- Filiales intégrées		
<b>Sous-total</b>	<b>29.000 €</b>	<b>32.600 €</b>
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées :		
- Juridique, fiscal, social		
- Technologie de l'information		
- Audit interne		
- Autres		
<b>Sous-total</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29.000 €</b>	<b>32.600 €</b>

**ADTHINK**  
**Société Anonyme au capital de 1.839.150 euros**  
**Siège social : 79, rue François Mermet**  
**69160 TASSIN LA DEMI-LUNE**  
**437 733 769 RCS LYON**

Tableau des échéances clients et fournisseurs

Le tableau a été intégré dans le présent rapport en page 3.